



Le mot du Maire

Chères Boétrates et chers Boétrats,

Notre commune continue d'offrir un cadre de vie apprécié de tous : un village accessible, des hébergements accueillants, des chemins propices à la promenade, des coins bucoliques pour une pause, et cette envie sincère de bien vivre ensemble qui fait l'identité de Boyer.

Mais ce quotidien agréable repose aussi sur l'attention de chacun. Nous constatons encore des incivilités récurrentes : dépôts sauvages, haies et jardins non entretenus, animaux laissés sur la voie publique, nuisances sonores en dehors des horaires autorisés. Ces comportements, minoritaires mais persistants, nuisent à la tranquillité de tous.

« Une commune harmonieuse naît de ce que chacun fait pour elle, et de ce que tous acceptent de faire ensemble. »

Les épisodes de canicule nous rappellent également l'importance de la vigilance : protéger les plus fragiles, préserver nos espaces verts, signaler toute situation préoccupante. Cette vigilance citoyenne a permis d'alerter les pompiers, la mairie pour maîtriser un incendie déclaré au lieu-dit « montée de la Garenne ». Une intervention de six heures par plusieurs casernes a été nécessaire pour maîtriser l'incendie qui menaçait les habitations.

Je remercie les pompiers, gendarmes, agriculteurs et l'équipe municipale de Tournus venue en renfort pour maîtriser cet incendie qui aurait pu être beaucoup plus conséquent en ne détruisant seulement qu'un hectare de pinèdes et des broussailles.

La solidarité reste notre meilleure force. Ainsi, nous engagerons prochainement avec notre commission action sociale une campagne de recensement de nos aînés et personnes vulnérables qui souhaitent être accompagnés lors de ces épisodes en collaboration avec la préfecture et la sécurité civile.

Par ailleurs, à l'occasion de cette rentrée scolaire, je souhaite adresser à nos élèves, à leurs familles ainsi qu'à l'équipe éducative tous mes encouragements. Que cette nouvelle année apporte à chacun le plaisir d'apprendre, la confiance en soi et la joie de grandir ensemble. Je remercie les parents pour leur présence attentive, ainsi que tout le personnel de l'école pour son engagement quotidien auprès de nos enfants. La commune restera à leurs côtés pour offrir un cadre serein et propice à la réussite de chaque élève.

Projets en cours et perspectives

La municipalité avance avec méthode :

- **Ce que nous pouvons engager** : entretien des voiries, un état des besoins et un programme de réparation voir de réflexion de certains axes sont en cours d'approbation avec la commission voirie.
- **La relance du projet photovoltaïque** de la montée de la Garenne avec la société LUXEL filiale d'EDF suite à la modification accordée du PLUi par le conseil communautaire après enquête public.
- **La valorisation des espaces publics** pour lequel nous envisageons de mieux sécuriser certains lieux.
- **Le soutien aux associations** notamment la suite des travaux d'aménagements du Lavoir de Pymont
- **Ce qui est à l'étude** : Nos aménagements, un inventaire de notre situation immobilière tel que les écoles et la mairie, tout comme l'utilisation limitée de la salle des fêtes font partie d'une réflexion globale. Nos actions devront permettre une optimisation de notre capital foncier. En ce qui concerne l'urbanisme, nous commencerons une étude des sols pour voir si un projet de viabilisation est possible aux Rigolettes,
- **Ce qui reste en projection** : une vision à long terme pour renforcer l'attractivité du village et préserver notre patrimoine naturel.

Nous travaillons avec sérieux, transparence et sens du collectif, afin de maintenir un village harmonieux, dynamique et fidèle à ses valeurs. Je remercie toutes celles et ceux qui contribuent, par leurs gestes quotidiens ou leur engagement, à faire de Boyer un lieu où il fait bon vivre. Continuons à prendre soin de notre commune et à cultiver ce respect mutuel qui nous rassemble.

Bien cordialement,

Charly Cognard Maire de Boyer



Notre commune, notre avenir

Votre journal communal pour vous informer, vous écouter et construire ensemble notre cadre de vie.
Bonne lecture à toutes et tous !



Les horaires de mairie :

Lundi : 13h30 - 17h
Mardi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
Jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h



Repas champêtre du 23 août dernier



Depuis de nombreuses années, le foyer rural de Boyer actuellement sous la présidence de François Girard, organise un repas festif.

Il y a une quinzaine d'année c'était un méchoui, place maintenant au bœuf à la broche. Cet après-midi est un moment de grande convivialité, de partage et de raffinement.

Afin de limiter aux maximum les déchets et pour plus de simplicité, chacun amène son couvert.

Le dimanche 23 août à 12h00, tout était prêt pour recevoir près de 180 convives. Les boissons sont au frais, la cuisse de bœuf cuit dans l'énorme braséro et les gratins sont dans les fours.

L'ambiance chaleureuse a largement contribué à faire de cette après-midi une véritable réussite. Tout s'est déroulé avec une grande fluidité, dans une atmosphère détendue et festive prouvant une organisation irréprochable de cet événement.



Une sympathique équipe de bénévoles s'est activée depuis le vendredi pour monter les chapiteaux, le parquet et préparer les tables. Le lundi matin c'est la même équipe qui démonte, nettoie et range tout.

*A l'année prochaine pour
une nouvelle journée festive.*



A vos agendas



- ✓ 7 septembre 2026 : Reprise de la gymnastique d'entretien (Contact : elianebontemps71@orange.fr)
- ✓ 8 octobre 2026 : Spectacle « Génération Céline »
- ✓ 16 octobre 2026 19h30 : AG du Foyer Rural

- ✓ 10 novembre 2026 18h : L'atelier "dégustation de vin".
- ✓ 14 novembre 2026 : 1^{ère} séance sur 4 de l'atelier "Cap bien être" (gestion du stress et des émotions).



Enduro Carpes Saône Challenge 71 du 21 au 25 juillet 2026

Une édition intense, entre chaleur et
belles performances.

Notre belle commune de BOYER a offert un cadre de choix aux participants :

La Saône avait ce visage particulier des fins d'été brûlants : un niveau plus bas qu'à l'accoutumée, des herbiers nombreux, une rivière qui oblige les pêcheurs à s'adapter. C'est dans ce

décor que s'est déroulée la 5^e édition de l'Enduro Carpes Saône Challenge 71, organisée par les Amis du Port d'Ormes et le Team Val de Saône 71.

Malgré les conditions, les compétiteurs ont livré une belle bataille. Le total des prises atteint **2 500 kg**, un chiffre solide même s'il manque 500 kg pour égaler l'édition 2025. La canicule a pesé, tout comme le passage d'un bateau de tourisme dont le sillage a perturbé plusieurs postes. Mais l'esprit de l'enduro, lui, est resté intact : patience, technicité, camaraderie et respect du milieu.

Sur les **40 équipes engagées**, seules deux n'ont pas réussi à prendre de poisson. En tête, l'équipe **Renaud Woll – Stéphane Ponsotte** (Aube) s'impose avec autorité, suivie par **Michel Boissy – Kévin Corbet** (Bouches-du-Rhône) et **Martial Pillot – Jérôme Barlerin** (Saône-et-Loire). Le président Bernard Pichet peut être fier : l'organisation a été saluée par les concurrents, et la liste d'attente — **40 équipes supplémentaires** — montre combien l'événement attire bien au-delà du département.



Les pêcheurs en action



La remise des prix

Georges Guyonnet, président de la Fédération de pêche, a rappelé l'importance des bénévoles pour une manifestation réussie et les remercie chaleureusement pour cette belle journée.





Une nouvelle rentrée dynamique



Apprendre
Grandir
S'épanouir

à l'école de Boyer



Après la pause estivale, l'école de Boyer a retrouvé ses élèves et ses équipes pour le coup d'envoi de cette nouvelle année scolaire 2026-2027. Entre effectifs équilibrés, travaux d'aménagement et réflexions d'avenir, le point sur une rentrée préparée avec soin



Des effectifs bien répartis
sur deux sites



Ancrage au sein du RPI
et anticipation climatique

Cette année, l'établissement accueille un total de **70 élèves** répartis dans trois classes:

Répartition des effectifs 2026-2027



Boyer bourg
(Élémentaire)
42 élèves

- **Classe CE1/CE2** : 22 élèves (17 CE1 et 5 CE2) — Émilie Poncet, complétée 1 jour/semaine par Mirella Ravet.

- **Classe CE2/CM1** : 20 élèves (11 CE2 et 9 CM1) — Angélique Henry



Boyer
Limone
Maternelle
28 élèves

Petites Sections 15,
Moyennes Sections 12
Grande Section 1.

- Sophie Bignier : Enseignante
- ATSEM : Christine Baissard (matin) et Christèle Gauthier (après-midi).



Par ailleurs, face à la répétition des épisodes de fortes chaleurs, la municipalité a engagé une réflexion proactive sur le rafraîchissement des salles de classe. L'objectif est d'étudier et de planifier des solutions pérennes pour garantir le confort thermique des enfants et des enseignants lors des périodes caniculaires.



Des aménagements majeurs
pour le confort de tous

Durant l'été, la municipalité a réalisé divers travaux d'entretien et d'amélioration. Si le site de Boyer Bourg a bénéficié de rafraîchissements d'usage, une attention toute particulière a été portée à la maternelle de Limone :

✓ Équipements fonctionnels : installation d'une machine à laver et pose d'un nouveau placard de rangement pour optimiser l'organisation de la vaisselle et du matériel pédagogique.

✓ Espace réorganisé : le garage à vélos a été entièrement désencombré afin d'offrir un espace de stockage clarifié et plus accessible.



Excellente
année scolaire à tous !

La municipalité tient à adresser ses meilleurs vœux de réussite pour cette année scolaire 2026-2027 à l'ensemble des élèves, aux enseignants, aux ATSEM, aux AESH et à toutes les équipes qui veillent au quotidien sur l'épanouissement de nos enfants.





CANICULE

Protéger nos aînés et les personnes vulnérables



L'été qui vient de s'écouler a été marqué par plusieurs épisodes de forte chaleur, parfois difficiles à supporter, en particulier pour les personnes âgées, isolées ou fragiles. À la suite de ces épisodes caniculaires, le sous-préfet de Saône-et-Loire a invité l'ensemble des communes du département à renforcer l'organisation de l'accueil et de la protection des personnes vulnérables lors de ces périodes.



A Boyer, un dispositif pour veiller sur les personnes vulnérables

Notre commune de Boyer, à travers sa Commission Action Sociale, tient un registre nominatif des personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes isolées, en situation de handicap, fragiles souhaitant bénéficier d'un contact ou d'une aide en cas de déclenchement du plan canicule (dispositif standard prévu par la réglementation - plan canicule / art. L121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Cette inscription, facultative et confidentielle, permet à la mairie, en lien avec les personnes de confiance identifiées par chacun, de prendre régulièrement des nouvelles des personnes recensées et de leur proposer un accompagnement adapté (conseils, visite, mise en relation avec les services compétents) en cas de forte chaleur.



Comment s'inscrire ?

Les personnes concernées, ou leurs proches, peuvent **se signaler auprès de la mairie** afin d'être intégrées à ce registre, en remplissant le **bulletin d'inscription** ci-joint.



N'hésitez pas à en parler autour de vous : un voisin isolé, un parent âgé vivant seul, une personne fragile de votre entourage peut avoir besoin de ce dispositif sans oser en faire la demande lui-même.

La solidarité de proximité reste, dans ces moments-là, l'un des meilleurs remparts contre les risques liés à la chaleur.



INCIVILITÉS

Vivre ensemble à Boyer



Vivre ensemble, c'est être en lien, communiquer, échanger. C'est aussi se respecter et respecter les règles en vigueur, qui existent pour que chacun puisse profiter sereinement de son cadre de vie.



Car la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.



Des incivilités encore trop présentes

Les incivilités restent malheureusement un phénomène récurrent sur notre commune.

Minoritaires, certes, mais bien réelles et visibles : déchets non gérés, brûlage de plastiques, détritus laissés en plein air, tontes aux heures non autorisées... La liste, hélas, ne s'arrête pas là.

Ces comportements nuisent au cadre de vie agréable que chaque habitant est en droit d'attendre à Boyer, et pénalisent celles et ceux qui, au quotidien, respectent ces règles simples de bon voisinage.



Tous acteurs de notre cadre de vie

Avec le soutien de la municipalité, nous invitons chacune et chacun à devenir coresponsable de notre cadre de vie

**Un geste, une attention, un rappel
bienveillant à un voisin**

C'est ensemble que nous préserverons la qualité de vie qui fait de Boyer un endroit où il fait bon vivre.



Gérer
ses déchets



Limiter le brûlage
de plastiques



Respecter les horaires
de tonte



Préserver
l'environnement

Ensemble, pour un village plus propre
et plus agréable à vivre !



Élection présidentielle 2027 :

les principales dates à retenir



VENDREDI 12 MARS 2027

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales
(en mairie ou par internet)



**DU JEUDI 25 AU
DIMANCHE 28 MARS 2027**

Réunion de la commission de contrôle des listes électorales
Publication des tableaux au plus tard le lundi 29 mars 2027



**LUNDI 5 AVRIL 2027
à 0 heure**

Ouverture de la campagne électorale du 1^{er} tour
Les panneaux d'affichage doivent être en place.



JEUDI 8 AVRIL 2027

Inscriptions dérogatoires (L30).
Dernier délai pour le dépôt des demandes



MARDI 13 AVRIL 2027

Affichage du « tableau des 5 jours ».
Vérifiez les dernières modifications des listes électorales.



**VENDREDI 16 AVRIL 2027
à 23h59**

Clôture de la campagne électorale du 1^{er} tour.



DIMANCHE 18 AVRIL 2027

 **1^{er} TOUR**
de l'élection présidentielle



**LUNDI 19 AVRIL 2027
à 0 heure**

Ouverture de la campagne électorale du 2^{ème} tour.



**VENDREDI 30 AVRIL 2027
à 23h59**

Clôture de la campagne électorale du 2^{ème} tour.



DIMANCHE 2 MAI 2027

 **2^{ème} TOUR**
de l'élection présidentielle



**PENSEZ À VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES
ÉLECTORALES !**

Votre mairie est à votre disposition pour vous accompagner dans
vos démarches.





Avant de réaliser vos travaux Pensez aux démarches administratives



Le schéma ci-après présente les principales démarches à envisager selon la nature des travaux. Il peut vous aider à identifier les autorisations éventuellement requises.

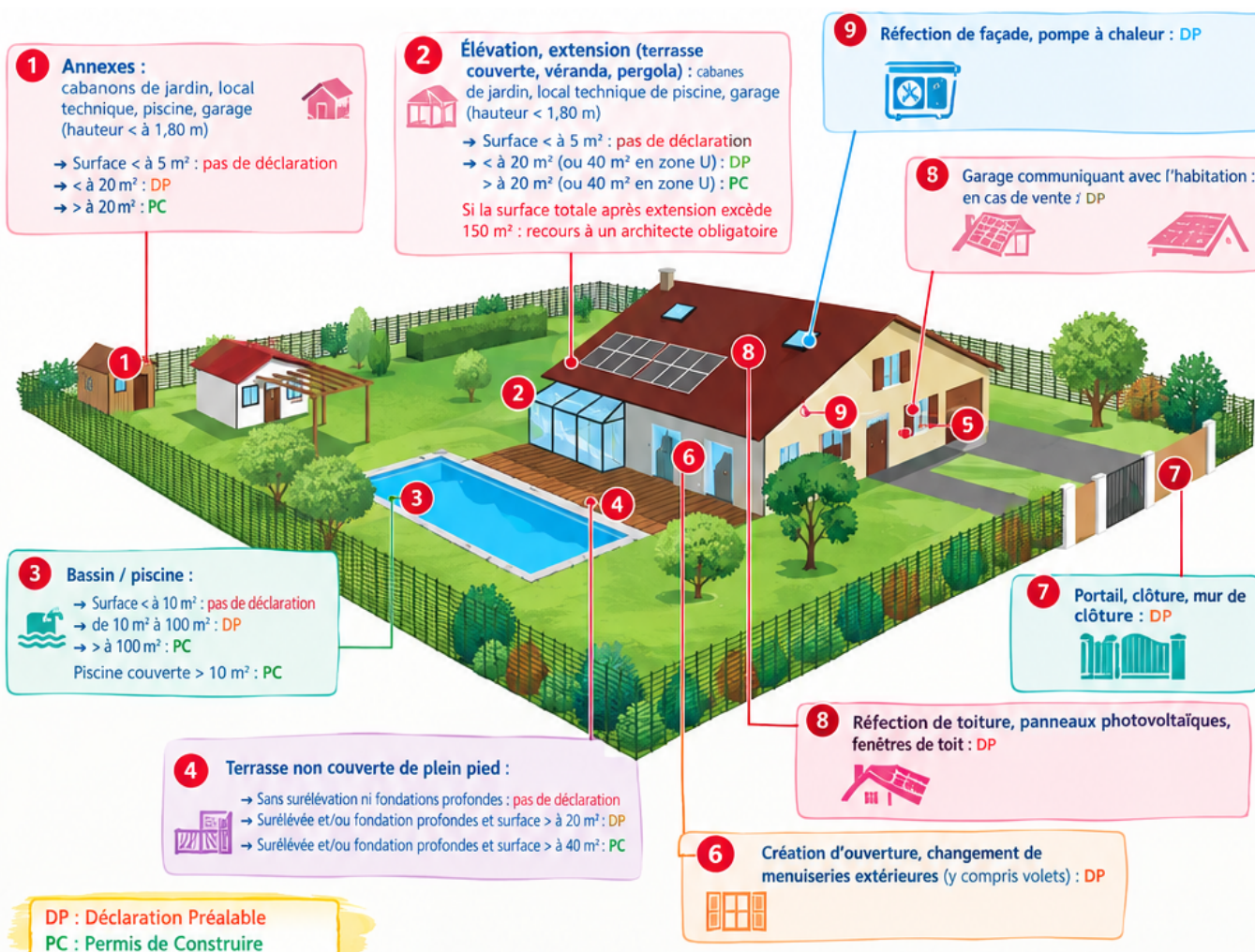


La mairie reste à votre disposition pour vous accompagner dans l'examen de votre situation ou pour toute question relative à vos projets de travaux.

Dans le cadre de la gestion de votre propriété, il est recommandé de vérifier que les travaux réalisés au fil des années respectent les obligations prévues par le **Code de l'urbanisme**. Certaines interventions, telles que la pose d'un portail ou d'une clôture, le remplacement de tuiles ou de menuiseries, ou encore l'installation d'une pompe à chaleur ou d'un système de climatisation peuvent nécessiter une déclaration préalable.



Cette vérification est particulièrement importante en cas de vente d'un bien immobilier : la conformité des aménagements réalisés conditionne la régularité du dossier et peut éviter des démarches supplémentaires lors de la transaction.



NB : De manière générale, il faut retenir que tout ce qui touche à la surface ou à l'aspect extérieur de votre propriété peut être soumis à déclaration d'urbanisme.

Ensemble,
pour un village
bien construit !

NOS FORÊTS

Notre patrimoine en forêt communale représente 155 ha répartis sur 4 secteurs : bois de Vaivre (87,9 ha), bois du Sévy (31,3 ha), bois de Namand (24,4 ha) et bois du Fouillis (11,3 ha).



L'ONF : Le régime forestier, dicté par les lois françaises et européennes, impose une gestion durable des forêts publiques, une mission d'intérêt général confiée exclusivement à l'Office National des Forêts (ONF). Elle rédige un document nommé « Aménagement forestier ». C'est un plan technique sur **20 ans** qui programme les travaux et la récolte de bois. Il s'appuie sur une étude combinant l'état du milieu, les besoins économiques et le bilan du passé. La version en cours est sur la période 2015- 2034.



LA CHALAROSE

Malheureusement une maladie (la chalarose)

sur le frêne bouleverse le programme établi sur les 20 ans. La chalarose est une maladie grave et contagieuse qui touche les frênes depuis une dizaine d'année en France métropolitaine. Elle est causée par un champignon pathogène exotique nommé *Hymenoscyphus fraxineus* (forme anamorphe *Chalara fraxinea*) introduit en Europe et détecté pour la première fois en France en 2008 dans le nord-est de la France où les premiers flétrissements et mortalités de Frêne commun ont été signalés. L'agent pathogène s'est ensuite progressivement dispersé vers l'ouest et le sud, notamment là où le Frêne commun est bien implanté.



Les symptômes de la Chalarose :

- Sur le feuillage : Tâches brunâtres ou noires et flétrissement précoce des feuilles dès l'été.
- Sur les rameaux : Pousses de l'année qui virent au brun-orangé, puis se dessèchent et meurent.
- Sur le tronc et les branches : Faciès chancreux (lésions enfoncées ou nécroses de l'écorce) et dépérissement de la cime. Le sommet du houppier perd ses feuilles et dépérit en premier.



Notre forêt de Vaivre, avec une densité de frênes très importante est durement touchée par la chalarose. Elle subit depuis quelques années, la mise en œuvre de coupes sanitaires avec gros prélèvements pour ralentir la progression de cette maladie et permettre de récolter des grumes dépérissantes avant qu'il ne soit trop tard.

REBOISEMENT et ENTRETIEN



La reconstitution des peuplements engagée est indispensable avec des variétés résistantes aux maladies, adaptées à nos sols, au climat actuel.

Dans les plantations, aux côtés des Chênes pédonculés, Érables champêtres, Ormes et Aulnes, nous trouvons dans certaines parcelles, le Noyer hybride (issus du croisement du Noyer commun et du Noyer noir). Il fait partie de ces nouvelles essences ayant un relais de production à partir de 40 ans quand il faut compter au minimum 60 ans pour l'exploitabilité du frêne et 150 ans pour le chêne.



Des travaux d'entretien sont programmés chaque année par L'ONF sur les layons sylvicoles permettant aux forestiers, aux engins de débardage ou aux chasseurs de circuler plus facilement à l'intérieur des parcelles ainsi que dans les plantations.



NATURA 2000

Le site intitulé « *Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la Basse Vallée de la Grosne* »,

est une zone naturelle protégée qui s'étend sur 6 200 ha depuis le sud de Chalon-sur-Saône, jusqu'au nord de Tournus.

Ces prairies et forêts abritent de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale : Gratiola officinale, Violette élevée, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, Orchis à fleurs lâches ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux remarquables comme le Courlis cendré et surtout le Râle des genêts, espèce en régression à l'échelle européenne (ici sont recensés les derniers couples de Bourgogne).

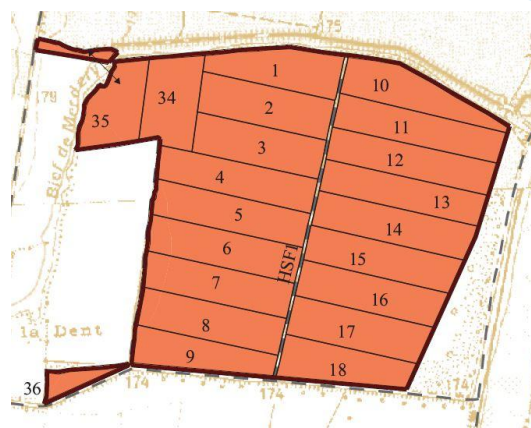
La forêt de Vaivre fait partie de cette zone Natura 2000, 42 arbres sénescents ou morts disséminés dans différentes parcelles sont réservés pour la nidification et la biodiversité.



AFFOUAGES

La crue de l'hiver dernier a retardé l'abattage des peupliers, frênes et chênes. Ils sont actuellement coupés dans les parcelles 10, 11, 12 en Vaivre.

Les houppiers, parcelles 11 et 12 sont réservés pour nos affouagistes. Selon votre demande, ils seront distribués à l'automne après concertation. Si vous n'avez pas été contacté, merci de passer en Mairie pour donner vos souhaits.



TRAVAUX & AMÉNAGEMENT

*La voirie communale
fait peau neuve*

La commune poursuit son programme d'entretien et d'amélioration de ses voiries afin de garantir des conditions de circulation satisfaisantes pour tous les usagers.



Rue de Limone

Des travaux de reprise de la chaussée ont été réalisés sur la partie basse de la rue. Cette intervention permet de remettre en état une portion de route particulièrement sollicitée.



Aux Carrières

La chaussée a également fait l'objet de travaux de réfection. Le chantier est désormais terminé, offrant une route rénovée et plus confortable pour les riverains et les usagers.

Ces interventions s'inscrivent dans la volonté de la commune de poursuivre l'entretien de son réseau routier et d'améliorer le cadre de vie des habitants.





ATTENTION À L'AMBROISIE à feuilles d'armoise !

Boyer
est concerné !



Une plante envahissante et très allergisante

L'Ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* est une **plante exotique envahissante**, arrivée d'Amérique du Nord par introductions accidentelles successives, depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.

Son pollen, très allergisant, cause **un problème majeur de santé publique**. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins » (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma...) peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.). En cultures, elle peut être la cause **des pertes de rendement** partielles voir totales lorsqu'elle envahit une parcelle.

Pourquoi faut-il agir ?



Une plante capable de se **multiplier rapidement** sur de nombreux milieux.



Un **pollen particulièrement allergisant**.



Des risques de **pertes de rendement** dans certaines cultures.

Chaque plante d'ambroisie est capable de produire chaque année sur la **période été-automne** à la fois :

- des **milliers de grains de pollen** pouvant affecter les personnes allergiques ;
- **plusieurs centaines à milliers de semences** qui représentent autant de nouveaux pieds d'ambroisie pouvant se développer les années suivantes.



Il est donc fortement recommandé de mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention, de détection et de lutte contre cette espèce.



Il faut par exemple faire attention aux environs des mangeoires pour oiseaux car les sachets de graines commercialisées pour leur alimentation contiennent parfois des graines d'ambroisie.



La réglementation interdit son transport, l'achat et la vente, et chaque plante vue sur le territoire **doit être détruite avant floraison** par l'ayant-droit.



COMMENT LA RECONNAÎTRE ?



Plantule
Avril - Juin



Stade végétatif
Mai - Juillet



En fleur
Août - Septembre



Pour en savoir plus

et accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des ambrosies :



www.ambrosie.info

Vous pensez avoir trouvé de l'ambroisie ?

Signalez-la !



La plateforme de signalement signalement-ambrosie.atlasante.fr permet à toutes personnes de signaler la zone infectée concernée par l'ambroisie. Ce dernier est reçu par un référent qui pourra mettre en place les actions adéquates.



De la grange au nouvel atelier :

L'aventure MFC racontée par Alexandre



En dix ans, l'entreprise **Métallerie Ferronnerie du Château** a trouvé sa place dans le paysage économique local. Installée à Boyer, elle accompagne aujourd'hui particuliers, professionnels, collectivités et agriculteurs dans leurs projets de métallerie, de ferronnerie et de charpente métallique. Mais derrière cette réussite se cache avant tout une histoire d'amitié, de passion et de persévérance.

Lorsque nous rencontrons Alexandre à l'occasion des dix ans de l'entreprise, le regard se porte naturellement sur le chemin parcouru.

« Au départ, nous étions seulement deux, avec beaucoup d'envie, quelques outils et la volonté de construire quelque chose de solide »

Cette aventure débute pourtant bien avant la création de MFC. Alexandre découvre le métier lors de son apprentissage. Son maître d'apprentissage n'est autre que Romain, aujourd'hui son associé. Très vite, une relation de confiance s'installe entre les deux hommes, avant de devenir une véritable amitié.

Passionné par son métier, Alexandre poursuit sa formation avec un BTS de technicien en chaudronnerie industrielle, après avoir obtenu le titre de Meilleur Apprenti de France. L'envie d'entreprendre grandit peu à peu.



En 2016, les deux amis décident de franchir le pas. Ils installent leur atelier dans la grange du grand-père de Romain, à Boyer. Les moyens sont modestes, mais la motivation est immense.



« Nous avons **travaillé énormément**. Chaque **chantier** était important et chaque client nous permettait d'avancer un peu plus. »

Au fil des années, la confiance des clients permet à l'entreprise de se développer. Escaliers, portails, garde-corps, verrières, pergolas, mobilier sur mesure... MFC réalise des ouvrages métalliques entièrement personnalisés, sans sous-traitance, en assurant chaque étape, de la conception jusqu'à la pose.



Six ans après sa création, l'entreprise franchit une nouvelle étape en développant une activité de charpente métallique. Cette diversification ouvre la porte à de nouveaux marchés et marque un véritable tournant.



Les chiffres traduisent cette progression : d'un chiffre d'affaires de 120 000 € la première année, MFC atteint 1,3 million d'euros en 2025. Une croissance qui s'accompagne d'investissements importants, avec la construction d'un nouvel atelier, l'achat de matériel et le recrutement de collaborateurs. Aujourd'hui, l'entreprise réunit huit personnes : Alexandre et Romain, ainsi que six salariés.



Une équipe soudée, passionnée et engagée à vos côtés !



L'équipe MFC

Mais cette évolution ne s'est pas faite sans difficultés.



« La construction d'un bâtiment en particulier a été une période compliquée. Nous avons dû prendre du recul, revoir notre organisation et apprendre à gérer l'entreprise différemment. Cela nous a obligé à nous remettre en question, aussi bien techniquement qu'humainement. »

Pour Alexandre, cette expérience reste l'un des moments les plus marquants de ces dix dernières années. Une étape qui a renforcé l'équipe et confirmé l'importance des valeurs qui l'animent au quotidien.



Le respect, la ponctualité et la communication sont essentiels. Nous voulons rester une entreprise à taille humaine où la qualité du travail passe avant tout. »

Ces valeurs, il les partage avec l'ensemble de son équipe, qu'il n'a pas manqué de remercier lors de la soirée anniversaire.



Une entreprise se construit avant tout grâce aux femmes et aux hommes qui la font vivre. Je suis fier de pouvoir compter sur une équipe investie et passionnée. »

*Un nouveau dépôt
pour aller encore plus loin !*



Très attachés à Boyer, les deux associés souhaitent poursuivre leur développement sur la commune. Leur objectif n'est pas de grandir à tout prix, mais de consolider les acquis.



Pour les prochaines années, nous voulons continuer à nous stabiliser, sécuriser l'entreprise et préserver ce que nous avons construit. Nous sommes aussi fiers de participer au développement économique de Boyer en créant des emplois locaux. »



Dix ans après les premiers coups de marteau donnés dans une grange du village, Alexandre mesure le chemin parcouru avec émotion.



Quand on regarde en arrière, on est forcément fiers. Rien n'aurait été possible sans nos collaborateurs, nos partenaires, nos clients et nos familles. Cette aventure est avant tout une réussite collective. »

À travers ce parcours, c'est aussi une belle illustration de l'entrepreneuriat local que raconte MFC : une entreprise née à Boyer, construite avec passion, qui continue d'écrire son histoire sans oublier ses racines.



07.83.12.80.87



465 route de saone
71700 BOYER



mfc71@orange.fr



Ouvert du lundi au vendredi
7h30 - 12h / 13h30 - 18h



Bienvenue sur la page



Facebook

Officielle de la commune de Boyer !

Plus proches
de vous !

Qui dit rentrée, dit
nouauté !

Elle était attendue, la voici !

Cet espace est le **vôtre** : vous y trouverez
les **actualités** de la commune, les
événements, les **informations pratiques**
et les **projets** qui font vivre notre village.



Actualités



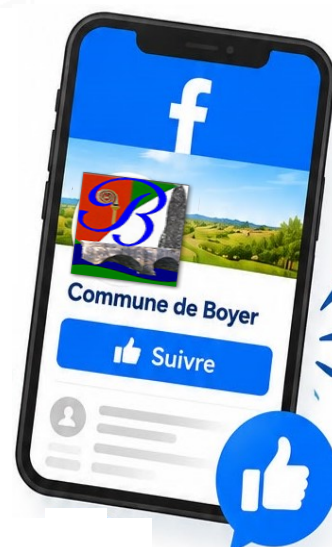
Événements



Infos
pratiques



Projets



CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

UN RENDEZ-VOUS CONVIVIAL POUR NOS AÎNÉS

Dimanche 22 novembre 2026 • À partir de midi • Salle polyvalente de Boyer

Le Maire et les membres de la Commission d'Action Sociale de Boyer ont le plaisir
d'inviter les habitants âgés de 70 ans et plus à partager un moment chaleureux et
convivial à l'occasion du repas des aînés.



Nous comptons sur votre présence pour partager ensemble ce beau
moment de convivialité !

AU MENU

Apéritif

Trio apéritif

Entrée

Biscuit de sandre à la chair
de grenouilles persillées
Velouté de pousses
d'épinards à la crème
d'Etrez

Plat

Pintade au chou confit en
croûte feuilletée, crêpe
parmentière et son flan de
potiron

Fromages

Demi Saint-Marcellin,
gelée de Saint-Amour

Dessert

Charlotte poire caramel,
fine crème anglaise

Vin blanc • Vin rouge
• Crémant • Café